



AVIS

concernant l'eau d'irrigation et l'eau potable

Le manque de pluie et les grandes chaleurs ont pour résultat que l'alimentation en eau se fait rare, qu'il s'agisse d'eau potable ou d'eau d'irrigation.

Dans le but d'éviter un arrêt complet de l'arrosage des pelouses, dans un premier temps, mesure qui pourrait être suivie de la mise en place de restrictions tendant à une économie drastique au niveau de l'utilisation de l'eau pour les besoins personnels et de l'agriculture, nous prions instamment la population d'Icogne, les propriétaires de chalets et les vacanciers qui séjournent actuellement chez nous, d'utiliser l'eau avec la plus grande parcimonie.

Le Conseil communal vous remercie d'avance pour les dispositions que vous ne manquerez pas de prendre pour économiser l'eau. Il est persuadé que toutes et tous auront à cœur de suivre les directives ci-dessus, dictées par le seul souci du bien être de chacun et de la protection de notre environnement.

Icogne, le 28 juillet 2020
L'Administration communale

